

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	21
Nombre de conseillers municipaux votants :	25
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/09/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
Mme Isabelle MERCIER à M. Sébastien BURETTE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTS : M. Clément VILLEMAGNE
M. Emmanuel SOGNO

Mme Corinne DURAND est élue secrétaire de séance.

DCM20250925-02

OBJET : MARCHÉS PUBLICS (1.1.1) - Groupement de commandes (accord-cadre) : Fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs – Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes

La commune de Valleiry doit renouveler son marché de « Fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs » qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Afin de permettre d'optimiser les coûts sur les achats dont fait l'objet du marché, il est nécessaire de créer un groupement de commandes et ce en application des dispositions des articles L2113-6, L2113-7 & L2113-8 du Code de la Commande Publique.

Le service de la Commande publique a sollicité l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes du Genevois. A ce jour, Valleiry, Neydens, Feigères, et Saint-Julien ont adhéré à ce principe ainsi que la Communauté de Communes du Genevois. Il est à noter qu'il est possible d'avoir des adhésions d'autres communes d'ici la publication du marché prévu au cours du 3^{ème} trimestre 2025.

Dans ce contexte, une convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur l'achat de fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs doit être conclue entre les différents adhérents à ce groupement de commande.

DCM20250925-02

La ville de Saint-Julien-en-Genevois est désignée d'un commun accord coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura pour mission de gérer la procédure de consultation, d'attribuer, de signer et de notifier le ou les marché(s) nécessaires ; chaque membre s'assurant de l'exécution de son marché.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est composée des membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres du coordonnateur.

Vu les articles L2113-6, L2113-7 & L2113-8 du Code de la Commande Publique

Vu l'exposé ci-dessus

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur l'achat de fournitures administratives de bureau, scolaires, pédagogiques et de loisirs créatifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20250925-02